

Parc régional du Massif du Sud

LES PRINCIPAUX RISQUES LIÉS À UN ÉVENTUEL DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN DANS LE PARC RÉGIONAL DU MASSIF DU SUD

Informations à l'attention des membres du conseil d'administration
de la Société de gestion du Parc régional du Massif du Sud

Préparé par

Martin Paulette

Responsable de la gestion multiresource,
de la conservation et de l'interprétation

Réalisé

dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier

Octobre 2006

QUELQUES DONNÉES PRÉLIMINAIRES

- Trois ou quatre promoteurs (on ne peut pas obtenir l'information exacte) ont installé une douzaine de mâts de mesure du vent sur le territoire du Parc régional du Massif du Sud dans le but de participer à l'appel d'offre d'énergie éolienne d'Hydro-Québec qui aura lieu au printemps 2007 (voir l'annexe 1 : « Principales étapes pour l'implantation d'éoliennes »).
- À l'heure actuelle, nous avons une idée assez précise des corridors de vents qui permettent l'implantation d'éoliennes. Ceux-ci permettent d'installer de 40 à 80 éoliennes, selon la densité retenue et les zones qui seront exclues par réglementation. On peut voir sur la carte 4 « Simulation d'implantation d'éoliennes » produite par la MRC des Etchemins (annexe 2), une hypothèse d'implantation à faible densité (43 éoliennes) qui exclut deux périmètres de 3 km de rayon autour du chalet de la station de ski et du poste d'accueil du Parc.
- On peut anticiper qu'on installera des éoliennes de 2 à 3 mégawatts. Elles mesurent de 120 à 135 mètres de haut, soit deux fois la hauteur des plus grands pylônes électriques, avec des rotors de 77 à 110 mètres de diamètre. (Voir l'illustration comparative des tailles d'éoliennes, à l'annexe 3).
- La MRC de Bellechasse a entériné un règlement de contrôle intérimaire excluant du développement éolien deux cercles de 3 km de rayon autour du chalet de la station de ski et du poste d'accueil du Parc (voir carte annexe 7). La MRC des Etchemins pourrait légiférer bientôt sur le sujet. Cependant, il n'est pas certain que ces règlements auront force de loi sur les terres publiques. Le MRNF doit se prononcer sur la question. Les zones de terres publiques exclues par les MRC ne seront donc pas forcément protégées.
- La MRC des Etchemins a réalisé quelques simulations sur l'impact visuel d'un éventuel parc éolien. La CRÉ de Chaudière-Appalaches a produit un document Power point sur les enjeux de l'éolien. Nous utilisons ici certaines de leurs données.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS MENACÉS PAR LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN DANS LE PARC RÉGIONAL DU MASSIF DU SUD

On ne trouvera ici que les plus importants impacts potentiels du développement éolien que nous avons identifiés dans le Parc. Ils concernent la mission du Parc, ses infrastructures, les entreprises qui y opèrent, leurs clientèles, les paysages les plus importants et les habitats les plus menacés. Cette liste n'est donc pas exhaustive et les préoccupations d'autres groupes ou entreprises pourraient si ajouter.

L'ÉOLIEN ET LA MISSION DU PARC

Les Parcs régionaux sont prioritairement orientés sur le développement récréotouristique, mais ils n'excluent pas l'exploitation des autres ressources dont fait partie l'énergie éolienne. Ils doivent cependant favoriser une exploitation harmonieuse des richesses du territoire par la gestion intégrée des ressources. L'exploitation d'une ressource ne devrait donc pas se faire au détriment des autres.

La Mission du Parc régional du Massif du Sud est spécifiquement fondée sur :

- La concertation du milieu
- Le développement multiressource du territoire
- Sa conservation
- L'éducation
- L'accessibilité du territoire

Un développement éolien harmonieux devrait donc s'intégrer dans ce cadre.

LES ENTREPRISES CONCERNÉES

Au moins treize entreprises ont des activités sur le territoire du Parc (*voir la liste des entreprises à l'annexe 4,*). Elles engagent, chaque année, près de 200 personnes qui travaillent, au moins ponctuellement, sur le territoire. Six de ces entreprises ont une vocation récréotouristiques. La plupart d'entre-elles ont manifesté des craintes importantes face au développement éolien sur le territoire du Parc.

LES CLIENTÈLES TOUCHÉES

On évalue à 116 000, le nombre de journées d'activités qui sont réalisées sur le territoire du Parc, chaque année (*voir la liste des clientèles à l'annexe 5*). En extrapolant que chacune de ces journées d'activités entraîne une dépense de 20\$ dans la région, on peut en estimer les retombées à plus de 2 millions de dollars par année.

La plus grande partie de ces clientèles pratique des activités de type récréotouristique. La clientèle internationale est en croissance, particulièrement chez les motoneigistes. Ces clientèles sont très sensibles à la qualité des paysages et de l'environnement et les vastes panoramas vierges (ou presque), sont particulièrement recherchés. Il est donc probable que l'implantation d'éoliennes dans les secteurs les plus fréquentés du Parc aurait un impact négatif sur sa fréquentation et sur l'économie régionale. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure d'en évaluer l'ampleur.

LES PAYSAGES LES PLUS MENACÉS

La carte 5 (*voir l'annexe 6*), produite par la MRC des Etchemins, fait ressortir les secteurs d'où les éoliennes seraient le plus visibles. Les points d'observation les plus importants pour la clientèle du parc et autres entreprises touristiques et qui seraient affectés par l'implantation d'éoliennes sont les suivants (*on peut les situer sur la carte de l'annexe 7*):

1- Le paysage à 360 degrés vu à partir de la tour du mont Saint-Magloire

Le mont Saint-Magloire est une des plus grosses montagnes des Appalaches québécoises, en dehors des Chic Chocs, et le point le plus haut de la région de la Chaudière-Appalaches. La tour du mont St Magloire offre une vue circulaire qui porte à plus de 150 Km. On y voit, au nord, les plus hauts sommets de Charlevoix et du parc des Laurentides, le fleuve, l'île d'Orléans, Québec et, au sud, les plus hautes Appalaches américaines (Katadin, etc.), ainsi que de nombreux villages et d'autres sommets. De ce point, on verrait aussi toutes les éoliennes implantées dans le Parc (40 à 80).

2- Le paysage panoramique vu à partir du belvédère col de la vallée du Milieu

De ce point on a une vue sur la vallée du Milieu et les crêtes qui la bordent. La vue porte jusqu'au fleuve et aux Laurentides. Il s'agit d'un des deux paysages du Parc presque dépourvus de modifications par l'homme. Toute intervention humaine ne peut que l'altérer de façon importante. De ce point on verrait une dizaine d'éoliennes.

3- Le paysage panoramique vu à partir des trois belvédères des abris sous roches et des collines du Nord

C'est le second paysage du parc le moins altéré par l'homme et la vue la plus vaste sur les vallées Beaudoin, du Milieu et de la rivière des Mornes et les crêtes qui les bordent. De ces belvédères, on verrait de 10 à 20 éoliennes.

4- Les paysages panoramiques vus à partir des observatoires de la crête des grives

Ce sont de vastes paysages sur les vallées et le mont du Midi. De ces points on verrait de 21 à 30 éoliennes.

5- Le paysage panoramique vu à partir de la piste de ski familiale du centre de ski

C'est la vue la plus importante, à partir du centre de ski. On y verrait de 21 à 30 éoliennes.

6- La vue de la pointe Ouest du mont du Midi est protégée en grande partie par les périmètres de 3 km du règlement de la MRC de Bellechasse

7- Les vues du chalet de ski, du Ranch et du poste d'accueil sont peut-être protégées, en partie, par les périmètres de 3 km du règlement de la MRC de Bellechasse, si ceux-ci sont reconnus par le MRNF.

NOTE :

L'exclusion du développement éolien, dans le corridor de vent le plus à l'Est du Parc (dans l'axe du mont-St-Magloire), réduirait de près de 75 % l'impact visuel sur les paysages du Parc ci haut mentionnés. *(Le corridor de vent de l'Est est identifié sur la carte de l'annexe 7)*

LES PRINCIPALES INFRASTRUCTURES RÉCRÉOTOURISTIQUES MENACÉES

Une portion importante des infrastructures du Parc (route, sentiers multifonctionnels, sentiers pédestres, belvédères, etc.) a été développée pour donner accès aux paysages uniques et spectaculaires de la zone des sommets.

Les infrastructures suivantes sont menacées par le développement éolien: soit d'être détruites et remplacées par les infrastructures industrielles (éoliennes, routes d'accès, lignes de transport d'énergie), soit d'être rendues inutilisables pendant l'hiver par les risques des glaces projetées par les pales des rotors, soit de perdre tout intérêt pour la clientèle touristique à cause de la destruction du paysage et de la perte d'illusion de la « grande nature sauvage ». *(On peut situer les infrastructures en question sur la carte de l'annexe 7)*

1 Les pistes de motoneige qui donnent accès au mont Saint-Magloire.

Le Mont Saint-Magloire est un des principaux points forts des excursions (souvent internationales) en motoneige en Chaudière-Appalaches. Les pistes de motoneige qui y donnent accès risquent d'être rendues inutilisables par les risques de chutes de glace, par le remplacement par des routes d'accès et l'installation des éoliennes elles-mêmes. Naturellement l'altération du paysage réduira son intérêt touristique, particulièrement auprès de la clientèle européenne. La piste de motoneige qui va du mont St-Magloire vers St-Luc verra aussi son paysage modifié par les éoliennes.

2- Les sentiers multifonctionnels G et H

Le sentier G, sur la crête du mont du Midi, est la piste de ski de fond la plus célèbre de la Rive-Sud. C'est de plus, un produit unique dans tous le Québec. Elle donne accès, en remontée mécanique, à un parcours de sommets et de descentes très réputé. Elle serpente dans un étroit corridor forestier conservé lors de la coupe des forêts adjacentes. Elle ne peut donc pas être déplacée. Ce sentier risque d'être remplacé par une route d'accès aux éoliennes ou d'être rendu inutilisable par les risques de chutes de glace. Naturellement l'altération du paysage réduira son intérêt touristique. Le sentier H, vers le mont St-Magloire court des risques équivalents.

3- La tour du mont St Magloire

Cette tour de 10 mètres de haut qui donne accès au paysage décrit plus haut, risque d'être encadrée par 2 éoliennes de 135 mètres de haut, si elle n'est pas, elle-même, simplement remplacée par une éolienne.

4- Les sentiers pédestres et de raquette de la traverse et de la crête des grives

Ils courent les mêmes risques que le multifonctionnel G, sur une partie de leur parcours.

5- Le sentier de quad du Mont St-Magloire

Il pourrait être remplacé, en partie, par une route d'accès aux éoliennes.

6- Deux refuges du ranch

Le refuge de la crête du mont du midi est situé dans un corridor de vent. Celui de l'étang au castor pourrait être à moins de 500 m d'une éolienne.

Autres infrastructures touchées

En plus des infrastructures directement menacées, le développement éolien risque de rendre presque inutiles plusieurs autres infrastructures qui avaient été construites pour donner spécifiquement accès aux paysages de la zone des sommets: la route d'accès au panorama, le sentier multifonctionnel F, les sentiers pédestres du sommet et de la traverse ainsi que toutes les pistes de motoneige et de quad du secteur Est du Parc.

Valeur des infrastructures menacées

Les infrastructures directement menacées d'être détruites ou rendues inutilisables pour leur usage premier (14 km des sentiers multifonctionnels, 10 km des pistes de motoneige et de quad menant au mont St-Magloire, un refuge, une tour, 5 km de sentiers pédestres) ont une valeur d'environ 600,000\$.

La route d'accès au panorama et les autres infrastructures qui risquent de perdre une part de leur utilité ont une valeur d'environ 750,000\$.

Ces sommes ont été investies dans le développement régional, au cours des 10 dernières années, grâce au Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, à une contribution de 10% provenant surtout de taxes municipales, ainsi qu'au bénévolat des clubs de motoneige.

NOTES:

L'exclusion du développement éolien, dans le corridor de vent le plus à l'Est du Parc (dans l'axe du mont-St-Magloire), réduirait considérablement l'impact sur les infrastructures de motoneige et de quad ainsi que sur les diverses clientèles fréquentant le mont St-Magloire. *(Le corridor de vent de l'Est est identifié sur la carte de l'annexe 7)*

- Le sentier G ne peut être protégé que par l'exclusion de son corridor (300 m de largeur), sur la crête du mont de Midi. Le sentier H devrait aussi bénéficier d'un corridor de protection équivalent *(ces corridors sont identifiés sur la carte de l'annexe 7)*
- Les camps de pourvoirie pourraient peut-être bénéficier d'un périmètre d'exclusion égal à celui des résidences (500 mètres?) *(les camps sont identifiés sur la carte de l'annexe 7).*

LES PRINCIPAUX HABITATS MENACÉS

On n'a considéré ici que les habitats les plus menacés. Il est probable que d'autres espèces pourraient être affectées par le développement éolien.

La sapinière des sommets un habitat pour la faune boréal

Le Massif du Sud forme la zone la plus élevée en altitude de la région de la Chaudière-Appalaches. La végétation de la zone des sommets n'a pas d'équivalent dans la région. C'est une forêt résineuse de type boréal dominée par le sapin. Cette forêt reproduit, en altitude, des habitats que l'on ne retrouve que plusieurs centaines de km plus au nord. La sapinière à oxalide, une association végétale très peu commune, occupe les sommets les plus hauts.

Ces habitats de type boréal abritent une faune nordique que l'on ne retrouve que dans de rares endroits au Sud du Saint-Laurent. On y retrouve, entre autres, les espèces suivantes : paruline à poitrine baie, bruant fauve, pic à dos noir, mésangeai du Canada, mésange à tête brune, tétras du Canada, etc.

Le tétras du Canada

Le tétras du Canada est une espèce relativement commune dans le nord du Québec. Par contre, au sud du Saint-Laurent, l'espèce ne survit que dans de rares îlots de forêt boréale ancienne. Le tétras est encore abondant dans les vieilles sapinières des sommets du Massif du Sud. Cette particularité attire de plus en plus d'ornithologues amateurs.

La Grive de Bicknell

La grive de Bicknell est une espèce en péril, au statut préoccupant, qui n'habite que les plus hauts sommets des Appalaches et de Laurentides. On estime la population mondiale de grive de Bicknell à 30,000 individus. Environnement Canada recommande d'exclure du développement éolien un périmètre d'un km autour des habitats de nidification de cette espèce. Cette recommandation n'a pas force de loi.

Cette année, au Massif du Sud, Mario Labrie, un ornithologue chevronné, a relevé plus de 50 mentions de grives de Bicknell sur les crêtes du Mont St-Magloire et du Mont du Midi (*la carte de l'annexe 8 en situe quelques-unes*), exactement dans les couloirs à forts potentiels de vent. Un aussi grand nombre de mentions laisse à penser que la population de grives de Bicknell du Massif du sud pourrait être une des plus importante du Québec. Des inventaires plus poussés sont nécessaires pour mieux évaluer la population et son habitat mais on peut déjà craindre que le développement éolien aura un effet négatif sur l'un et l'autre.

Les risques associés au développement éolien pour les habitats des sommets.

Dans une estimation préliminaire, on peut évaluer que l'installation de chaque éolienne avec sa route d'accès et sa ligne de transport d'énergie entraînera la coupe de 2,5 ha de forêt, soit environ 1 km² pour un parc de 40 éoliennes: En surface c'est relativement peu (les compagnies forestières coupent plus de 2 km² chaque année, dans le Massif du Sud). Par contre, comme cette superficie serait concentrée sur les sommets, c'est une proportion importante d'un habitat restreint qui serait détruite morcelée et affaiblie face aux risques de chablis.

La zone d'allopatric de l'omble de fontaine et l'érosion

Le Massif Du Sud est à la tête de plusieurs cours d'eau de la région. Il constitue une zone d'allopatric de l'omble de fontaine (secteur où l'on ne retrouve que de la « truite »). De plus, l'expérience récente (2002, 2003) a démontré que la vallée du Milieu et la vallée du ruisseau Beaudoin sont extrêmement vulnérables à l'érosion. Les sédiments qui y sont arrachés par précipitations entraînent des perturbations importantes de l'habitat de l'omble de fontaine et ont des répercussions majeures sur le cours des rivières en aval. En 2002 et 2003 les municipalités adjacentes ont dû dépenser des sommes importantes pour draguer les sédiments provenant des vallées du Massif.

C'est universellement reconnu, le développement des réseaux routiers et la coupe des forêts sur les hauts versants sont deux facteurs majeurs pour l'accroissement des risques d'érosion en montagne. Il est donc à craindre que l'installation d'éoliennes sur les crêtes qui dominent les deux principales vallées du Massif contribuent à y accroître les risques d'érosion.

L'orignal et d'autres espèces

Le Parc du Massif du Sud abrite plus de 150 orignaux. Plusieurs s'inquiètent de l'impact des éoliennes sur ce cervidé, sans doute à tort. En effet, il est possible que le comportement de l'orignal soit légèrement modifié par l'implantation d'éoliennes. Toutefois, cette espèce a démontré dans le passé sa grande capacité à s'adapter aux modifications de son environnement.

On aurait sans doute plus de raisons de s'inquiéter de l'effet des éoliennes sur les rapaces, qui sont aussi très abondant dans le Parc. Les chauves-souris seraient aussi très vulnérables aux collisions avec les pales d'éoliennes. Enfin, on ne connaît rien des corridors de migrations d'oiseaux dans la région. Ceux-ci pourraient aussi être perturbés par l'implantation d'éoliennes.

DEUX POINTS POSITIFS

Les redevances éventuelles

Une partie du pointage de l'appel d'offre d'Hydro-Québec tient compte de l'acceptation du projet par le Milieu. Deux points (sur cent) sont liés à l'acceptation par les élus locaux et 4 points au paiement de redevances aux municipalités et ou MRC. Ces éventuelles sommes, dont l'ampleur n'est pas connue, pourraient, s'il y avait un consensus régional, être affectées au développement du Parc.

L'entretien du réseau routier

L'installation puis l'entretien d'un parc éolien demande la construction et l'entretien d'un réseau routier élaboré composé de routes larges et de bonne qualité. Il est probable que la route d'accès au panorama, légèrement modifiée, deviendrait l'axe principal de ce réseau. Son entretien pourrait donc être délégué à l'exploitant du parc éolien. Actuellement, cette route occasionne des coûts d'entretien et de réparations de près de 10,000\$ par année et elle n'est pas ouverte l'hiver.

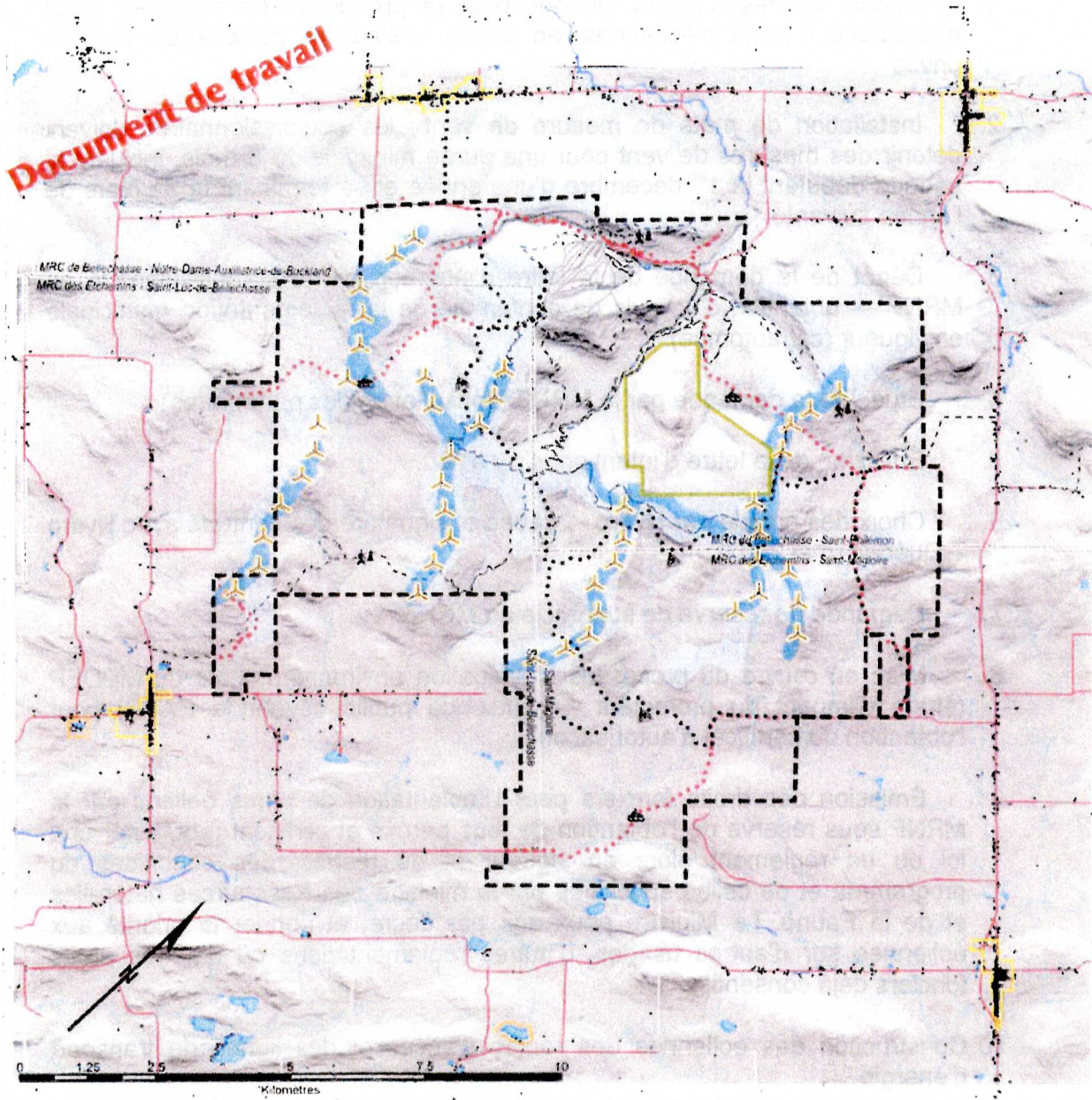
Annexe 1 : PRINCIPALES ÉTAPES POUR L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES

1. Appels d'offres d'Hydro Québec pour la production de plusieurs blocs d'électricité à partir d'éoliennes (en cours). Il s'agit de partenariats publics-privés
2. Installation de mâts de mesure de vent : les soumissionnaires doivent détenir des mesures de vent pour une durée minimale de 8 mois, incluant la période débutant le 1^{er} décembre d'une année et se terminant le 31 mars de l'année suivante.
3. Dépôt de la demande de la lettre d'intention par le soumissionnaire au MRNF¹ — obtention d'un avis de conformité de la réglementation municipale en vigueur (cet automne).
4. Étude de la demande par le MRNF (consultation des partenaires).
5. Émission de la lettre d'intention, s'il y a lieu.
6. Choix des projets par Hydro -Québec et signature des contrats avec Hydro - Québec (mai 2007).
7. Demande de réserve de superficie au MRNF.
8. Mise en œuvre du processus d'évaluation environnementale du MDDEP (étude d'impact du promoteur — audience public devant le BAPE) pour l'obtention du certificat d'autorisation.
9. Émission des droits fonciers pour l'implantation de parcs éoliens par le MRNF sous réserve de l'obtention de tous permis et certificat requis par une loi ou un règlement alors en vigueur et du respect des conditions du programme et de celles spécifiées par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Le Ministre peut agir par décret et donner la priorité aux éoliennes sur d'autres usages, d'autres réglementations ou d'autres droits fonciers déjà consentis.
10. Construction des éoliennes des routes d'accès et des lignes de transport d'énergie.

Sources : MRNF

¹ Cette lettre est requise par le promoteur intéressé à déposer une soumission dans le cadre de l'appel d'offre d'Hydro - Québec.

Annexe 2



Affectations du territoires

- Parc régional du Massif du Sud
- Réserve écologique Claude-Melançon
- Périmètre urbain
- Villégiature

Sentiers

- Pédestre
- Multifonctionnel
- Quad
- Motoneige

Corridor éolien

- Étude MRC
- Étude Parc régional

Éolienne

- Simulation MRC

Carte 4
Simulation d'implantation éolienne

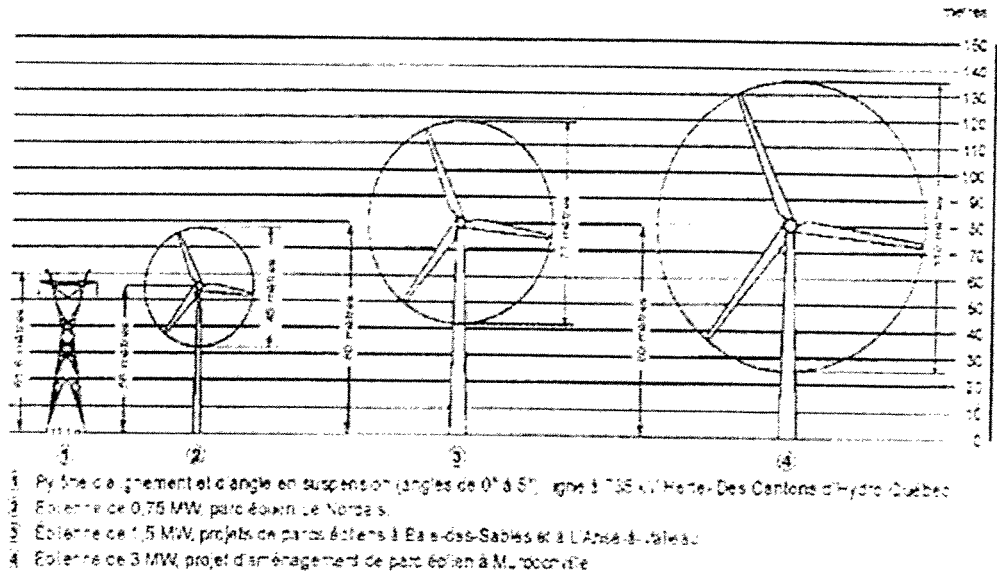
Document de travail

Préparé par : MRC des Etchemins
Conception: David Bisier



Le 20 Septembre 2006

Annexe 3



Source : CRÉ

Annexe 4

Les entreprises oeuvrant dans le Parc régional du Massif du Sud

<u>Entreprises</u>	<u>Emplois</u>
Le Parc régional du Massif du Sud	30
La Station de ski du Massif du Sud	90
Le Camp forestier de Saint-Luc	8
Le Centre motoneige et de quad du Massif du Sud	10
Le Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	10
Bois Daaquam	10
La Coop forestière de Sainte-Apolline	10
Gestion FORAP	3
Le Ranch du Massif du Sud	6
La Pourvoirie Safari	3
La Corporation d'aménagement et de développement du M.S.	2
Les scouts et guides de Lauzon	2
Trois érablières	6
Total	190

Source : Parc régional du Massif du Sud

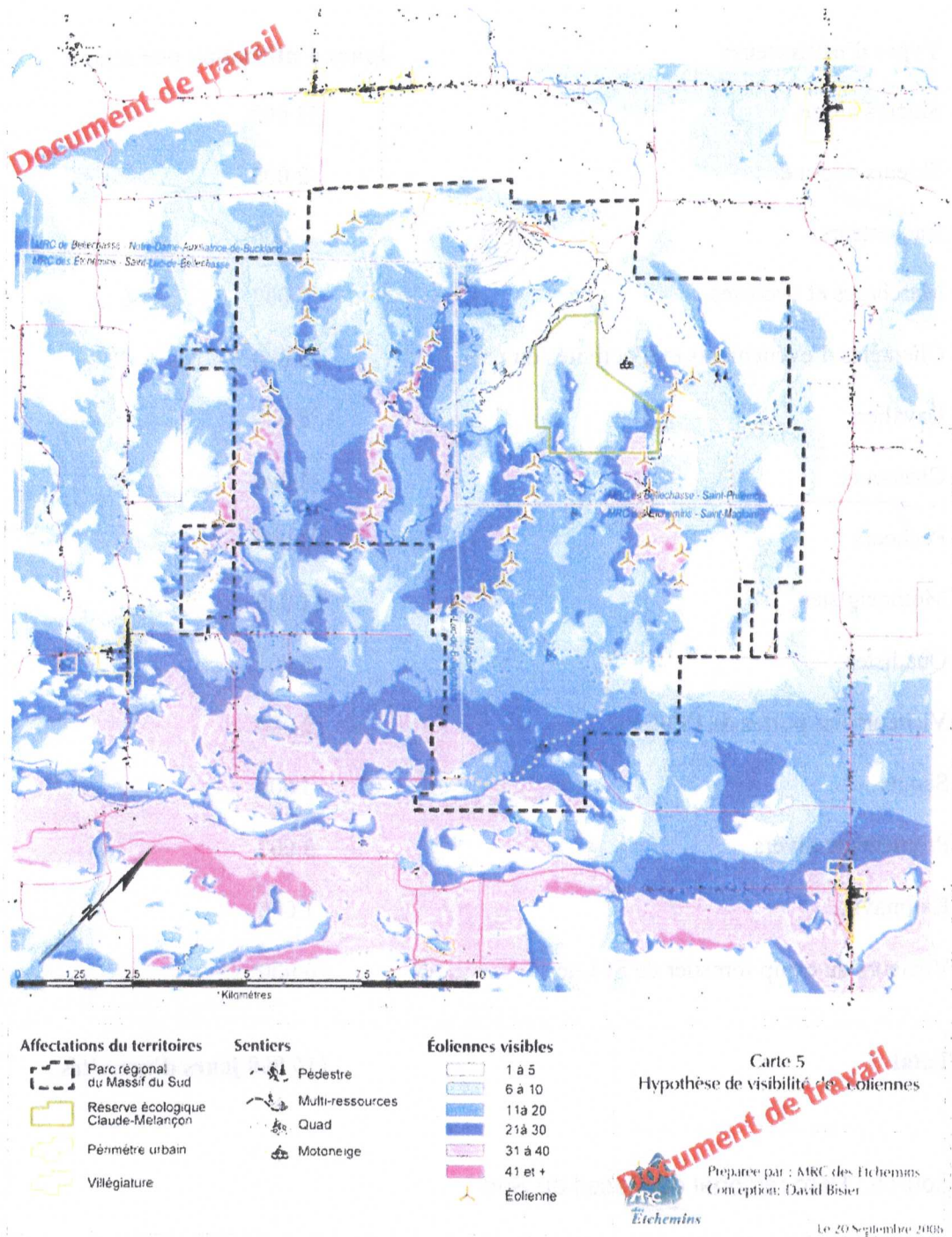
Annexe 5

Les utilisateurs du Parc régional du Massif du Sud

Types d'utilisateurs	Jours d'utilisation par année
Skieurs alpins	53 000
Skieurs de fond	2 000
Raquetteurs	1 000
Marcheurs et cyclistes	7 000
Clientèles d'événements et d'activités du parc	3 000
Cavaliers	6 000
Chasseurs	4 000
Pêcheurs	3 000
Motoneigistes	12 000
Quadistes	6 000
Visiteurs des portes de l'Enfer	2 000
Scouts	3 000
Promeneurs divers	3 000
Katimavik	1 000
Visiteurs du camp forestier de St-Luc	10 000
Total	116 000 jours d'activités

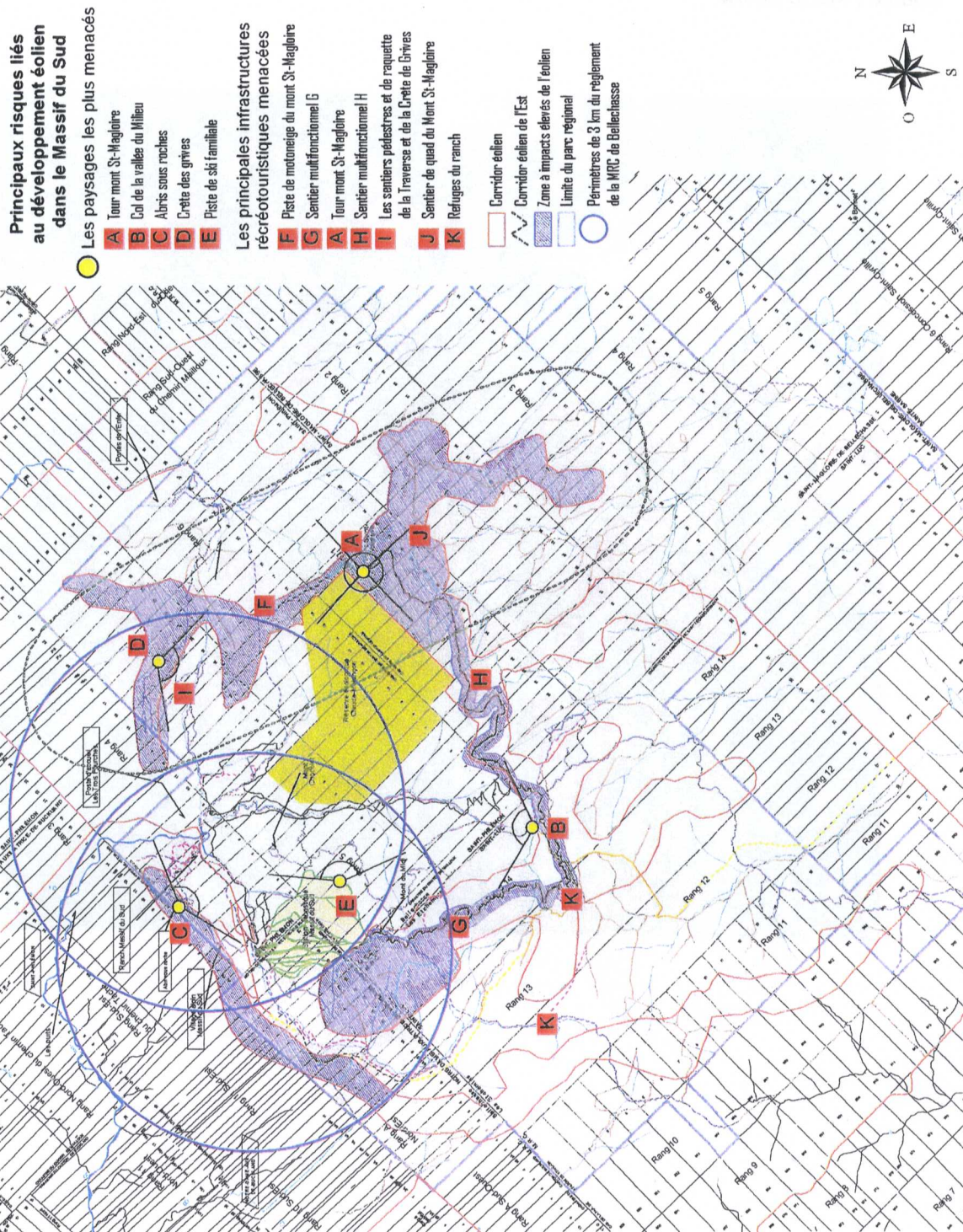
Source : Parc régional du Massif du Sud

Annexe 6



Source : MRC des Etchemins

Annexe 7



Source : Parc régional du Massif du Sud

Annexe 8

Source : Mario Labrie

